



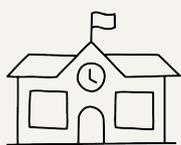
LE GUIDE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

REAL | by
campus | L'ORÉAL

Mise à jour 01/02/2023

**« UNE FEMME
QUI SE COUPE
LES CHEVEUX
EST UNE FEMME
QUI S'APPRÊTE
À CHANGER DE VIE. »**

COCO CHANEL



SOMMAIRE

VALORISER LE MÉTIER DE LA COIFFURE

L'APPRENTISSAGE

Par REAL Campus by l'Oréal

LE RÔLE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

EVOLUTION DE L'APPRENTI.E

LE STATUT DE L'APPRENTI.E

ACCORD MULTI-EMPLOYEURS





VALORISER LE MÉTIER DE LA COIFFURE

C'est notre ambition, à travers trois grands axes:

- La création du titre **Bachelor Coiffure et Entrepreneuriat**, de niveau BAC+3 totalement nouveau dans notre métier basé sur un excellent niveau de pratique, et sur la maîtrise de l'expérience client, l'entrepreneuriat, le digital ou encore la pratique des langues. Autant de domaines qui font la différence pour réussir sur le marché aujourd'hui.
- La **création d'une école REAL Campus by L'Oréal** qui adopte une pédagogie moderne et disruptive, en mode projet, centrée sur l'épanouissement de l'apprenti.e, avec des formateurs ancrés dans la réalité du métier.
- Une **alternance basée sur un rythme unique**: 3 mois en école et 9 mois en entreprise. Rythme permettant à l'apprenti.e de prendre le temps d'approfondir ses connaissances pour être opérationnel.le dès le début de son contrat. L'entreprise, quant à elle, lui permet de mettre ses acquis en pratique pour le plus grand bénéfice de l'un et de l'autre.

Autant dire que **la mission de "Maître d'Apprentissage"** qui vous est confiée est essentielle: vous allez accompagner et participer activement à la formation de cette nouvelle génération d'entrepreneurs de la coiffure.

Apprenti.e, entreprise et école portent des valeurs communes autour de l'empathie, l'audace, la créativité et la passion.

Au-delà du simple contrat d'apprentissage, nous vous proposerons de prendre part avec nous à un nouvel élan pour notre métier.

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de cette mission collective!

L'équipe REAL Campus by L'Oréal



L'APPRENTISSAGE

Par REAL Campus by l'Oréal

REAL Campus by L'Oréal forme une nouvelle génération d'entrepreneurs de la coiffure.

C'est un métier émergent, au-delà de l'excellence technique, exige de:

- Savoir animer l'expérience client
- Maîtriser les réseaux sociaux
- Comprendre un mode de gestion moderne, agile et dynamique

L'apprentissage constitue une **opportunité** pour votre entreprise qui, au travers d'un apport en compétences, va pouvoir **initier des chantiers d'avenir**.

L'apprentissage est l'opportunité pour les apprenti.es de se former à ce métier d'avenir et d'**acquérir une solide expérience sur le terrain** au sein de votre entreprise.

L'apprentissage est aussi un accompagnement humain et une transmission de valeurs. A REAL Campus by L'Oréal, nous mettons en avant les valeurs de passion, créativité, empathie et audace.





LE RÔLE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Dans l'entreprise, l'apprenti.e est suivie par un Maître d'Apprentissage qui exerce la **fonction de tuteur.trice**.

Cette fonction peut-être partagée entre plusieurs salarié.e.s de la même entreprise. Dans ce cas, un.e "Maître d'Apprentissage référent" est désigné.e pour **assurer la coordination de l'équipe et la liaison avec REAL Campus by L'Oréal**.

Le Maître d'Apprentissage aura:

- Soit un niveau de formation supérieur à celui de son apprenti.e
- Soit une expérience supérieur à trois ans d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le Bachelor Coiffure & Entrepreneuriat



Bien accueillir son apprenti.e

Pour l'apprenti.e, le premier jour dans l'entreprise est un jour particulier. C'est le point de départ d'une nouvelle période de sa vie professionnelle. Il est important de bien accueillir, de répondre à ses questions et de le.la mettre à l'aise dans son nouveau rôle. Quelques recommandations:

- Organiser un petit déjeuner avec l'équipe
- Préparer l'arrivée de l'apprenti.e en informant les collègues et préciser son rôle dans le service
- Présenter l'apprenti.e à ses collègues, leurs fonctions et le lieu de travail ainsi que la culture de l'entreprise

EVOLUTION DE L'APPRENTI



Chaque année de formation a un objectif pédagogique clair:

- L'acquisition de compétences précises pour l'apprenant correspondant à 5 blocs de compétences: Conception de l'expérience client et déploiement de sa stratégie dans les métiers de la coiffure, Création de la signature artistique de son offre de services et/ou de produits de coiffure, Elaboration de la stratégie commerciale, marketing et digitale de l'activité de l'univers de la coiffure, Création, Gestion et administration de l'activité d'entreprise de coiffure, Pilotage et management des équipes dans l'univers de la coiffure.

Elle repose sur un enseignement intensif à l'école et sur une progression en situation professionnelle en entreprise.

- Des entretiens entre l'apprenti.e, le Maître d'Apprentissage et REAL Campus by L'Oréal ont lieu chaque année pour un bilan de compétences acquises durant la formation.
- Le Maître d'Apprentissage est soutenu dans ses démarches par une équipe pédagogique et administrative à l'écoute et disponible.



LE STATUT DE L'APPRENTI.E



CONTRAT DE TRAVAIL

Contrat d'apprentissage même au-delà de 30 ans.
3 types de dérogations possibles:

- Sportif de haut niveau
- Handicapés
- Etudiant ayant l'intention de créer ou reprendre une entreprise



STATUT

Salarié.e

L'apprenti.e dispose des mêmes droits et devoirs que les autres salariés.

L'apprenti.e est en formation en alternance pour l'emploi qu'il occupe



DURÉE DU CONTRAT

3 ans



OBJECTIFS

Permettre à l'apprenti.e d'acquérir par la pratique les compétences nécessaires à l'obtention du Bachelor Coiffure et Entrepreneuriat.



OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

L'employeur s'engage à accompagner l'apprenti.e avec une perspective de progression en relation avec le Bachelor Coiffure et Entrepreneuriat.



OBLIGATIONS DE L'APPRENTI.E

L'apprenti.e s'engage à **travailler en entreprise** durant toute la durée de son contrat et suivre la formation dispensée. L'apprenti.e s'engage à **respecter les horaires applicables** en entreprise.

L'apprenti.e s'engage à **se présenter aux examens** du Bachelor Coiffure et Entrepreneuriat



RÉMUNÉRATION

La rémunération est fixée en fonction de :

- L'âge
- La progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet du contrat
- Du niveau du diplôme préparé

NB: pour le Bachelor Coiffure et Entrepreneuriat, se sont les dispositions légales qui s'appliquent



RÉMUNÉRATION SUITE

	Salaire 1ère année	Salaire 2ème année	Salaire 3ème année
18 à 20 ans	735,00€ (43% du SMIC)	871,73€ (51% du SMIC)	1145,22€ (67% du SMIC)
De 21 à 25 ans	906,00€ (53% du SMIC)	1042,66€ (61% du SMIC)	1333,24€ (78% du SMIC)
26 ans et plus	1709,28€ (100% du SMIC)	1709,28€ (100% du SMIC)	1709,28€ (100% du SMIC)

26 ans et plus,
coiffeur titulaire d'un
BP selon convention collective

→ En cas de succession de contrats d'apprentissage, la rémunération est au moins égale au minimum réglementaire de la dernière année du précédent contrat (cas où l'apprenti.e est en contrat d'apprentissage BP l'année précédente).



AIDE FINANCIÈRE & AVANTAGES SALARIALES

Une aide exceptionnelle à l'embauche d'un apprenti.e est mise en place à partir du **01 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023**. Elle est de **6000€** versé la première année et concerne les apprenti.e de moins de 30 ans. Le salaire de l'apprenti.e est **exonéré de CSG et CRDS**. Le salaire de l'apprenti.e est **exonéré de l'impôt sur le revenu** dans la limite du montant annuel du SMIC. Pour vous aider, vous pouvez utiliser le **simulateur** disponible sur le portail de l'alternance. Il vous permettra de réaliser une estimation du salaire et des aides pour chaque année:

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>



CONGÉS

L'apprenti.e a le droit aux congés payés légaux soit 5 semaines de congés par an. L'employeur a le droit de décider de la période à laquelle l'apprenti.e peut prendre ses congés. L'apprenti.e peut bénéficier d'un congé maternité ou d'un congé paternité selon les règles en vigueur.

Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti.e a le droit à un congé supplémentaire dans le mois qui les précède.

Pour les apprenti.e.s de l'enseignement supérieur, il est fractionné pour s'adapter au contrôle continu. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

S'il a moins de 21 ans, l'apprenti.e peut demander des congés supplémentaires sans solde dans la limite de 30 jours ouvrables par an. La condition d'âge s'apprécie au 30 avril de l'année précédant la demande.



DURÉE DU TRAVAIL

Le temps de travail de l'apprenti.e est identique à celui des autres salariés. La durée légale du travail effectif est fixée à **35 heures par semaine**.

Des heures supplémentaires peuvent-être effectuées sans autorisation dans la limite du contingent de 220 heures par an.

La présence de l'apprenti.e aux heures de formation à l'école est obligatoire (440 heures par an). Le temps consacré à cette formation est comptabilisé comme du temps de travail.



CONDITIONS DE TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE

L'apprenti.e bénéficie des mêmes conditions de travail et de protection sociale sur les autres salariés de l'entreprise.

En cas d'embauche à l'issu du contrat, aucune période d'essai ne peut lui être imposée et la durée du contrat d'apprentissage est prise en compte dans le calcul de l'ancienneté



RUPTURE DU CONTRAT

Le contrat peut-être résilié pour l'une des raisons suivantes:

- **Unilatéralement** par l'employeur ou par l'apprenti.e jusqu'à la fin des 45 premiers jours de l'apprentissage pratique en entreprise
- **D'un commun accord** entre l'employeur et l'apprenti.e
- **A l'initiative de l'apprenti.e** qui doit saisir le médiateur. Il informe ensuite son employeur dans un délai minimal de 5 jours calendaires. La rupture du contrat a lieu dans un délai minimal de 7 jours calendaires après information de l'employeur.
- **Pour faute grave**, manquement répété aux obligations ou inaptitude (y compris exclusion définitive du Campus) dans les conditions de la procédure de licenciement pour motif personnel
- Si l'apprenti.e obtient son diplôme avant le terme fixé initialement à condition d'en informer par écrit l'employeur 2 mois à l'avance.



ETABLISSEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL

REAL Campus by L'Oréal vous transmet:

- Le formulaire CERFA "Contrat d'apprentissage" signé et complété en tant qu'organisme de formation. Le contrat précise le nom du/ des Maîtres d'Apprentissage. L'employeur atteste des titres ou diplômes dont ceux-ci sont titulaires et la durée de leur expérience professionnelle dans l'activité en relation avec la qualification recherchée.
- La convention de formation du Bachelor Coiffure et Entrepreneuriat.

→ Vous devrez les compléter et les signer ainsi que votre futur.e apprenti.e (ou son représentant légal s'il est mineur.

→ Il est important que l'ensemble des rubriques du CERFA soient complétées, cf. notice annexée.

→ Avant le début de l'exécution du contrat ou, au plus tard, dans les 5 jours ouvrables qui suivent celui-ci, le REAL Campus by L'Oréal transmet à son opérateur de compétence (OPCO) le contrat d'apprentissage accompagné de la convention de formation.

Les transmissions peuvent se faire par voie dématérialisée.



REAL | by
campus | L'ORÉAL

WWW.REALCAMPUS.FR

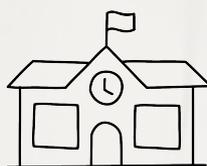


CONTACT

johany.dardonville@loreal.com

06.31.50.86.82

@the_realcampus



REAL Campus by L'ORÉAL

98, rue Didot

75014 Paris

Ⓜ Alésia ou Plaisance

Ⓣ Didot